

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 26 janvier 1984 portant création du Diplôme Interuniversitaire NEURO-ONCOLOGIE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 14 décembre 2021 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2021/2022, un jury d'examen pour le
Diplôme Interuniversitaire NEURO-ONCOLOGIE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR HOANG-XUAN Khe (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR HONORAT Jérôme (PU/PH)

PROFESSEUR RICARD Damien (PU/PH)

PROFESSEUR TALLENDIER Luc (PU/PH) - (Université de NANCY)

PROFESSEUR CHINOT Olivier (PU/PH) (Université de MARSEILLE)

PROFESSEUR RIFFAUD Laurent (PU/PH) - (Université de RENNES)

PROFESSEUR IDBAIH Ahmed (PU/PH)

DOCTEUR DHERMAIN Frédéric (PH IGR) - (Université de VILLEJUIF)

DOCTEUR FARAH Walid (PH) - (Université de DIJON)

DOCTEUR AHLE Guido (PH) - (Université de COLMAR)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 21 avril 2022

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU